

Site classé

Date de protection : 11 septembre 1931 ~ Superficie : 1,2 ha

Les crayères annexes aux caves à champagne Ruinart Père et fils

Reims

La ville de Reims est construite sur de la craie qui a été exploitée en de vastes carrières souterraines, nommées « crayères ». Aujourd'hui encore, elles sont utilisées comme caves de Champagne.



Une crayère-type se présente sous la forme d'une pyramide évidée. Sa base est généralement carrée et sa section se transforme, en partie supérieure, en un octogone relativement régulier. A son sommet, un puits d'environ 1 m de diamètre et de 5 mètres de profondeur la relie à la surface du sol. Ensemble unique en Champagne, les crayères sont exclusivement implantées au Sud-Est de la ville, dans la zone de la « Butte Saint-Nicaise » et du « Moulin-de-la-Housse ». La majeure partie d'entre elles (environ une centaine) appartiennent à une dizaine de Maisons de Champagne (dont Ruinart). Ruinart est la plus ancienne Maison de Champagne. Elle a été fondée par Nicolas Ruinart en 1729

et est la première à avoir utilisé les crayères pour y entreposer ses précieux flacons. En 1760, un siècle avant les autres, son fils, Claude Ruinart, décide d'installer ses bâtiments commerciaux sur la butte du Moulin-de-la-Housse, en plein quartier des crayères. Des galeries relient les différentes crayères entre elles. Elles ont été creusées au début du XIX^{ème} siècle par Irénée Ruinart, petit-fils du fondateur, alors maire de Reims et député de la Marne. Les crayères Ruinart sont restées en l'état où elles étaient à l'époque de leur exploitation et sont les seules classées au titre des sites. Elles font partie du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial des Coteaux, Maisons et caves de Champagne.



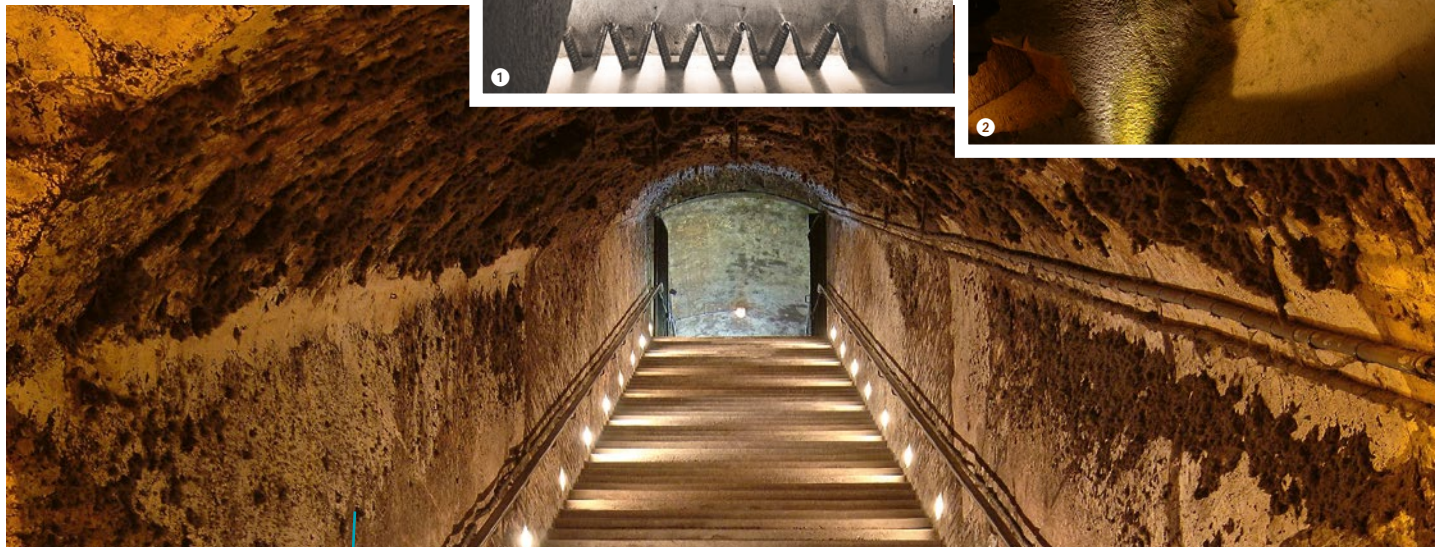
Vue sur un couloir d'accès à la crayère ©Michel Jolyot
Collection Côteaux, Maisons et Caves de Champagne

Critères de classement

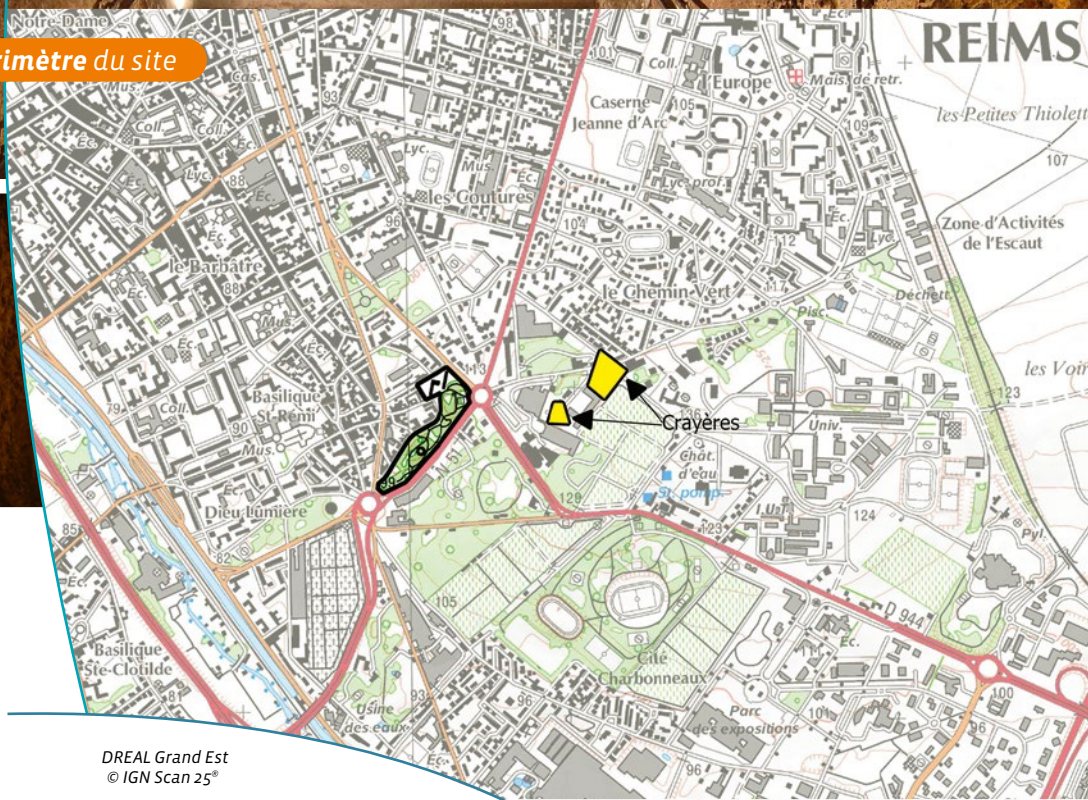
→ Historique, pittoresque, artistique,
scientifique, légendaire



Les crayères annexes aux caves à champagne **Ruinart Père et Fils**



Périmètre du site



3 ~ Escalier actuel pour accéder aux caves



- 1 ~ Vue sur un couloir d'accès
- 2 ~ Partie supérieure de la crayère
- 3 ~ Escalier actuel pour accéder aux caves
- 4 ~ Ancien accès aux caves

© Michel Jolyot, collection Côteaux, Maisons et Caves de Champagne

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Inclus dans le site patrimonial remarquable de Reims

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63